

Synthèse des réponses au Questionnaire

Questions particulières au contexte de déplacements urbains

Les réponses de Jean Rosselot et de Jean Louis Fousseret sont reproduites, telles qu'elles nous ont été adressées, la réponse de Philippe Gonon résulte de l'exploitation de sa réponse globale et de son programme.

CCDV 1.- Pourquoi ne pas avoir poursuivi les études de la rocade nord-est dans la continuité de ce qui a été fait par l'Etat (DDE) ?

Philippe Gonon :

Lettres 2&3 : poursuite de la Liaison Nord Est avec participation financière de l'Etat.

Jean Rosselot :

Ah ça, quelle connerie de la gauche qui a laissé perdre 2 millions d'Euros.

Jean Louis Fousseret :

*Jean-Louis FOUSSERET a toujours considéré que la poursuite de la voie de contournement entre Valentin et Thise, constitue un enjeu primordial pour l'attractivité de la Ville et la structuration de l'agglomération. La convention du 11 juillet 2000, entre le District du Grand Besançon et le Préfet prévoyant la participation du District au financement de l'étude de faisabilité de la rocade Nord-Est, dont " **la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Etat** ".*

La dite étude a bien été réalisée et a conclu à la nécessité de réaliser la LNE.

Dans le même temps, en 2004, l'Etat se désengageait des routes nationales et refusait de s'engager sur la maîtrise d'ouvrage en vue de la Déclaration d'Utilité Publique de la LNE.

Ceux qui reprochent aux collectivités territoriales de ne pas réaliser une voie dont l'Etat a engagé puis abandonné le processus, feignent d'ignorer que celui-ci, faute de crédits, impose aux collectivités territoriales, de nouvelles participations financières très importantes sur la voie des Mercureaux, sur la LGV et se désengage des Transports en Site Propre ...

Depuis février 2005, en tant que Président de la CAGB, Jean-Louis FOUSSERET n'a cessé d'alerter l'Etat sur la nécessité de réaliser la voie. Il prendra de nouvelles initiatives, notamment auprès de l'Etat et des autres collectivités afin qu'un maître d'ouvrage entreprenne enfin la réalisation de cette voie.

CCDV 2.- Est-il à votre avis possible de définir un zonage progressif limitant l'intrusion de l'automobile dans la ville?

Philippe Gonon :

Jean Rosselot :

Oui, mais attention, il ne faut pas bannir l'automobile, à cause du commerce.

Jean Louis Fousseret :

L'usage de la voiture particulière en ville doit être limité partout aux seuls besoins nécessaires, c'est pourquoi la Ville puis le Grand Besançon ont mis en place un réseau de transports en commun, un des plus performant de France. Ce réseau sera d'ailleurs complété par le tramway. Hormis les zones piétonnes, pas de zonage particulier.

CCDV 3.- Etes vous favorable à une taxation des véhicules selon leur degré de pollution et leur intrusion dans ce zonage progressif ?

Philippe Gonon :

Jean Rosselot :

Assez, oui, mais là, on touche le national.

Jean Louis Fousseret :

Nous sommes favorables à ce que tous les moyens soient utilisés pour conduire les automobilistes à polluer le moins possible. La taxation n'est qu'un de ces moyens. Il est parfois préférable et plus juste d'accorder un bonus aux véhicules propres.

CCDV 4.- Connaissez vous le Plan de Déplacements Urbains de Besançon (PDU) à échéance 2010 - 2012.

Philippe Gonon :

Jean Rosselot : *Oui*

Jean Louis Fousseret : *Oui*

CCDV 5.- Pensez vous appliquer les dispositions du Plan de Déplacements Urbains ?

Philippe Gonon :

Jean Rosselot : *Oui, je le reverrai*

Jean Louis Fousseret : *Oui*

CCDV 6.- Pensez vous faire évoluer le PDU pour l'adapter aux problématiques du réchauffement climatique et de la crise énergétique et le traduire dans une révision du PLU ?

Philippe Gonon :

En matière de transport, nous avons opté pour une modification en profondeur des transports au sein de l'agglomération, je vous renvoie à nos fiches et à notre projet : les parking relais, le tramway, le tram-train et l'étoile ferroviaire, les bus électriques...qui créeront un liens très fort entre les différents espaces et les différents quartiers de la ville et de l'agglo.

Jean Rosselot : *Oui*

Jean Louis Fousseret :

Le PDU et le PLU prennent déjà en compte ces impératifs (transports en commun, tramway ...) et seront adaptés, si nécessaire, aux exigences de la préservation de la planète.

CCDV 7.- Quelques parcs relais ont été réalisés, mais quand seront réalisés ceux qui sont prévus dans le PDU ?

Philippe Gonon :

Jean Rosselot :

Les deux existants sont inadaptés, je reprends tout le problème.

Jean Louis Fousseret :

Les parcs relais de Micropolis et de Temis sont actuellement en service. En 2008, le Grand Besançon

entreprendra la 2^{ème} phase de Temis et la réalisation du parc Campus.

Un parc relais est prévu à l'Est de l'agglomération. Le site précis sera arrêté dans le cadre du projet de tramway.

CCDV 8.- Quand seront créés les parcs de stationnement en première couronne prévus au PDU ?

Philippe Gonon :

Création de parkings relais extérieurs. reliés au centre ville par des navettes bus rapides.

Jean Rosselot :

Tout de suite, avec mise en site propre de lignes Ginko.

Jean Louis Fousseret :

Des parcs relais en périphérie de Besançon seront réalisés en lien avec les haltes ferroviaires.

CCDV 9.- Les réalisations recevant du public, palais des sports, stade Léo Lagrange, FRAC, SMAC sont elles ou seront-elles “ labellisées ” PDU ?

Philippe Gonon :

Jean Rosselot : *Oui*

Jean Louis Fousseret :

C'est dans l'esprit que le “ label PDU ” est en vigueur à Besançon. En effet, les nouveaux équipements sont conçus en tenant compte des transports en commun. S'agissant des grands équipements existants, des aménagements sont réalisés afin de les desservir (Tramway à la gare, site propre près du Stade ...). Une formalisation est envisageable dans le cadre du PDU.